Recu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_1-DE

Millésime :	2021 -	Feuillet n°	
-------------	--------	-------------	--



DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021_04_1

Intitulé: MESURES COVID19 - PARTICIPATION AU FONDS RÉGION-EPCI

IMPULSION RÉSISTANCE 2

Développement économique - - Développement économique

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Maison de l'intercommunalité, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents:

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, M. Eric CARPENTIER (départ délibération n° 14), Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, Mme Catherine DUSCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLES, M. Jacques CAHARD, M. Emile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, M. Christophe ADE (départ délibération n° 14), Mme Lorena TUNA, Mme Françoise BLONDEL, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LE PERF, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BENARD

Liste des absents :

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Martine LEBORGNE (pouvoir à M. MACE), Mme Régine HAUZAY (pouvoir à M. LEGAY), M. Rémy PATIN (pouvoir à M. GARAND), Mme Natasha BLY (pouvoir à M. CAHARD), Mme Herléane SOULIER (pouvoir à M. CANU), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme BLANDIN), M. Arnaud MOUILLARD (pouvoir à Mme TUNA), Mme Charlotte MASSET (pouvoir à M. DEMAZIERES)

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_1-DE

Agent(s) présent(s) :

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Jacques CAHARD soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Lors du 1^{er} et 2ème confinement, la Région Normandie a proposé aux EPCI qui le souhaitaient de participer à la création d'un Fonds Impulsion Relance Normandie puis Impulsion Résistance pour aider les entreprises durement touchées par la crise économique liée au COVID 19. L'enveloppe initiale prévue par la Région était de 143 000€ dont 40 % financés par la Région et 60 % par la CCYN.

Au total, sur notre territoire, 31 entreprises ont pu bénéficier de ces 2 fonds de relance pour un montant total d'aides versées de 83 500€.

Aujourd'hui et compte tenu du contexte sanitaire et économique, la Région propose de nouveau aux EPCI d'aider les entreprises les plus durement touchées par la crise.

Les informations recueillies notamment sur le terrain par nos services confirment cette nécessité d'aider les entreprises pénalisées par ce 3ème confinement.

En conséquence, il vous est proposé de répondre favorablement à la demande de la Région et d'ouvrir une enveloppe de 100 000€ constituée comme suit :

- par la reprise des crédits non utilisés par les 2 premiers fonds : Enveloppe initiale : 143 000€ 83 500€ d'aides versées = 59 500€
- de compléter ce montant disponible par une nouvelle enveloppe de 40 500€ (100 000€ 59 500€) apportée par la Région à hauteur de 16 200€ soit 40 % et par Yvetot Normandie à hauteur de 24 300€ soit 60 %.

L'aide apportée aux entreprises éligibles au fonds Impulsion Résistance garde la forme d'une subvention forfaitaire portée à :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié,
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié,
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés,
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés,
- et 5 000 € pour les entreprises ayant 4 ou 5 salariés.

Il vous est proposé également de retenir comme suit les critères d'éligibilité à ce 3ème fonds :

- de 0 à 5 salariés
- dont l'activité correspond à l'activité principale du chef d'entreprise

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_1-DE

Millésime	2021	- Feuillet n°	
-----------	------	---------------	--

- fermées administrativement au 3ème confinement et ayant une perte de CA d'au moins de 80% (calculée en comparant le CA du mois d'avril 2021 au mois d'avril 2019 ou à la moyenne de CA en 2019)
 - ou fermées administrativement au 3ème confinement et ayant moins d'un an,
 - ou relevant des secteurs d'activités de l'annexe 1 et 2 du décret sur le Fonds National de Solidarité et ayant perdu plus de 80% de leur CA (calculée en comparant le CA du mois d'avril 2021 au mois d'avril 2019 ou à la moyenne de CA en 2019)
- Sur instruction de dossier préalable par la CCYN et dans la limite de l'enveloppe,.

Après pré-instruction des dossiers par CCYN, les entreprises pourront déposer leur dossier sur la plateforme jusqu'au 16 mai 2021.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu la décision de président n°2020-023 du 13/05/2020, décidant de participer au fonds Impulsion Relance Normandie,

vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise,

vu la loi n° 2015-932 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), et notamment la gestion de la compétence relative aux aides d'entreprises entre la Région et les Communauté de Communes,

considérant les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation du Coronavirus COVID-19 et la situation sociale et économique dans laquelle se trouve et va se trouver la France pour traverser la phase aigüe de la pandémie, la Région Normandie a décidé de déployer des actions et dispositifs spécifiques permettant, en complément de ceux annoncés par l'Etat, d'amortir les effets sur l'économie normande de cette grave crise sanitaire

considérant la mise en place d'un fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » puis « Impulsion Résistance 1 et 2 » élaboré en concertation avec les présidents des EPCI ainsi que les responsables des organisations consulaires et professionnelles, destiné à soutenir l'investissement des petites structures qui constituent la colonne vertébrale de l'économie régionale,

considérant la nécessité d'apporter des modifications au dispositif afin d'adapter l'intervention et de cibler prioritairement les entreprises durement touchées sur notre territoire, considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission développement économique, commerce, emploi, formation et orientation du 01/04/2021

Article 1^{er} — de modifier le dispositif « Impulsion Résistance 1 » afin d'apporter une aide aux entreprises les plus durement touchées sur notre territoire. Ces aides apportées sous forme de subventions forfaitaires sont portées à :

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié,

- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié,
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés,
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés,
- et 5 000 € pour les entreprises ayant 4 et 5 salariés.

Article 2 – de définir les critères d'éligibilité au dispositif de la manière suivante :

- Les entreprises de 0 à 5 salariés
- Les entreprises dont l'activité représente l'activité principale du chef d'entreprise
- Fermées administrativement au 3ème confinement et ayant une perte de CA d'au moins de 80 % (calculée en comparant le CA du mois d'avril 2021 au mois d'avril 2019 ou à la moyenne de CA en 2019)
 - ou fermées administrativement au 3ème confinement et ayant moins d'un an,
 - ou relevant des secteurs d'activités de l'annexe 1 et 2 du décret sur le Fonds National de Solidarité et ayant perdu plus de 80% de leur CA (calculée en comparant le CA du mois d'avril 2021 au mois d'avril 2019 ou à la moyenne de CA en 2019)
- Sur instruction de dossier préalable par la CCYN et dans la limite de l'enveloppe dédiée.

Article 3 – de nommer le dispositif « Impulsion Résistance 2 » pour clarifier son évolution.

Article 4 – d'ouvrir une enveloppe de 100 000 € pour ce troisième fonds financés à 40 % par la Région et 60 % par Yvetot Normandie.

Article 5 – de reporter les crédits de la CCYN non engagés des deux fonds précédents et de les compléter à hauteur de 24 300 €.

Article 6 – d'approuver l'avenant n° 3 à la convention « Impulsion Relance Normandie » conclu entre la Région et les EPCI volontaires du territoire normand et l'AD Normandie, présenté en annexe.

Article 7 – d'autoriser le Président à signer, avec la Région Normandie, l'avenant n° 3 à la convention, dont le projet est joint en annexe, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_1-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

Envoyé en préfecture le 21/04/2021 Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_1-DE

Envoyé en préfecture le 21/04/2021 Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_1-DE





Avenant n°3 à la convention d'application du fonds de solidarité Région-EPCI « IMPULSION RELANCE RESISTANCE NORMANDIE »

AVENANT CONCLU

Entre la Région NORMANDIE, dont le siège est situé à l'Abbaye-aux-Dames, Place Reine Mathilde, CS 50523, 14035 CAEN Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité à cet effet par une délibération de la Commission Permanente en date du 18 février 2021,

ci-après dénommée LA REGION

ET

La Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE dont le siège est situé à 4 rue de la Brême, 76190 Yvetot, représenté par son Président Gérard CHARASSIER, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil communautaire en date du ...,

ci-après dénommé(e) L'EPCI

ET

L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT POUR LA NORMANDIE, dont le siège est situé au Campus EffiScience, 2 Esplanade Anton Philips, 14460 COLOMBELLES, représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil d'administration du 7 Octobre 2019,

ci-après dénommée **L'AD NORMANDIE**

Vu les articles 107 et 108 du Traité instituant l'Union européenne,

Vu la loi 2021-60 du 15 février 2021 prorogeant de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 modifiée portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises des secteurs particulièrement touchés par les

Reçu en préfecture le 21/04/2021

conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de la propagatio des mesures prises pour limiter cette propagation ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 modifiée relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 2;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Vu le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 modifié relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation;

Vu la délibération CP D 20-03-1 de la Commission Permanente du 25 mars 2020 portant Mesures d'urgence et d'adaptation des dispositifs régionaux à la crise sanitaire.

Vu la délibération CP D 20-04-2 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 portant création d'un fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » à destination des personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique sur le ressort territorial des EPCI, conjointement avec les EPCI volontaires normands.

Vu la délibération CP D 20-05-7 de la Commission Permanente du 25 mai 2020 portant modifications de la convention type et présentant un avenant type du fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » à destination des personnes physiques et morales de droit privé exercant une activité économique sur le ressort territorial des EPCI.

Vu la délibération CP D 20-11-26 de la Commission Permanente du 16 novembre 2020 portant modifications de la convention du fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » et renommant le dispositif « Impulsion Résistance Normandie ».

Vu la délibération CP D 21-02-15 de la Commission Permanente du 18 février 2021 portant modifications de la convention du fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Resistance Normandie »,

Vu la décision de président 2020-023-SH du 13 mai 2020 portant sur l'abondement au dispositif Impulsion Relance Normandie

Vu la délibération 2021-xxx du conseil communautaire du 15 avril 2021 portant sur les critères d'éligibilité applicables sur le territoire l'EPCI,

Vu la convention d'application du fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » entre la Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE, l'AD Normandie et la Région Normandie ainsi que ses avenants 1 et 2,

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_1-DE

Article 1 : Les articles 1, 2, et 7 sont modifiés :

1. Afin d'accompagner les personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 dans le financement de leurs investissements, la Région et la Communauté de Communes Yvetot Normandie décident d'une contribution volontaire au fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie ».

Ce fonds, d'un montant estimé de 20 M€, est doté des contributions financières de la Région et des EPCI volontaires. La Région apporte 8 M€ correspondant à 40% du montant total, l'ensemble des EPCI normands étant invités à apporter une contribution de 12 M€, soit 60% de ce fonds.

L'instruction sera menée en premier temps par les EPCI volontaires, selon leurs propres critères d'éligibilité, et transmettront à l'AD Normandie la liste des entreprises éligibles sur leur territoire. En deuxième temps, l'AD Normandie sera chargée, pour le compte de la Région, de finaliser l'instruction des dossiers déposés par les entreprises sur le portail prévu à cet effet, selon les préconisations des EPCI et conformément aux modalités d'attribution définies par la Région. Les notifications d'attribution seront envoyées par les EPCI.

- 2. La contribution de la Région et de la Communauté de Communes Yvetot Normandie aux entreprises de ce territoire est de 183 500 €. Elle est calculée sur la base d'une estimation du nombre d'entreprises potentiellement éligibles. La participation de l'EPCI est de 110 100 €, soit 60%, celle de la Région correspondant à 73 400 €, soit 40%.
- 7. La convention a une durée limitée à 6 mois à compter de la date de fin de l'état d'urgence sanitaire.

Article 2 : les autres dispositions de la convention et avenants susvisés demeurent inchangées.

Fait à, Caen, le

Le Président de la Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE Le Président de la Région Normandie et De l'Agence de Développement pour la Normandie

Gérard CHARASSIER

Hervé MORIN

Recu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_2-DE

Millésime :	2021 -	Feuillet no	



DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021 04 2

Intitulé : EXONÉRATION DE LOYERS DE L'HÔTEL D'ENTREPRISES DE ST MARTIN DE L'IF POUR LES ENTREPRISES DUREMENT TOUCHÉES PAR LA CRISE SANITAIRE

Développement économique - - Développement économique

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Maison de l'intercommunalité, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents:

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, M. Eric CARPENTIER (départ délibération n° 14), Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, Mme Catherine DUSCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLES, M. Jacques CAHARD, M. Emile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, M. Christophe ADE (départ délibération n° 14), Mme Lorena TUNA, Mme Françoise BLONDEL, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LE PERF, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BENARD

Liste des absents :

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Martine LEBORGNE (pouvoir à M. MACE), Mme Régine HAUZAY (pouvoir à M. LEGAY), M. Rémy PATIN (pouvoir à M. GARAND), Mme Natasha BLY (pouvoir à M. CAHARD), Mme Herléane SOULIER (pouvoir à M. CANU), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme BLANDIN), M. Arnaud MOUILLARD (pouvoir à Mme TUNA), Mme Charlotte MASSET (pouvoir à M. DEMAZIERES)

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_2-DE

Agent(s) présent(s):

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Jacques CAHARD soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le Gouvernement incite les bailleurs à abandonner les loyers au profit des locataires de locaux professionnels particulièrement touchés par la crise sanitaire.

Face à ce nouveau confinement, la Communauté de Communes souhaite soutenir l'économie dans cette période difficile et aider les entreprises à passer cette crise.

Il est donc proposé que la Communauté de Communes accorde aux entreprises locataires de son hôtel d'entreprises situé à St Martin de l'If, dont l'activité fait l'objet d'une fermeture administrative, ou appartenant à l'annexe 1 du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020, une exonération de loyer sur les mois d'avril, mai, juin 2021.

Cela concerne l'entreprise GSA Productions, locataire de 2 cellules, pour un montant total de loyers de 5898,80 €.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

vu le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,

vu l'article R1511-4-3 du CGCT,

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission développement économique, commerce, emploi, formation et orientation du 01/04/2021

Article unique – d'accorder une exonération des loyers d'avril, mai et juin 2021 aux entreprises locataires de l'hôtel d'entreprises de Saint Martin de l'If, dont l'activité fait l'objet d'une fermeture administrative, ou appartenant à l'annexe 1 du décret Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020.

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_2-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : à la majorité, avec :

Pour: 38

Abstentions: 8

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Envoyé en préfecture le 21/04/2021 Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_2-DE

Recu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_3-DE

Millésime :	2021 -	- Feuillet n°	



DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021 04 3

Intitulé: CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LES RUISSELLEMENTS SUR LA PARCELLE À DIVISER ZS92 À ECRETTEVILLE-**LES-BAONS**

Développement économique - - Développement économique

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Maison de l'intercommunalité, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents: 37 Représentés: 9

Présents:

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, M. Eric CARPENTIER (départ délibération n° 14), Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, Mme Catherine DUSCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLES, M. Jacques CAHARD, M. Emile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, M. Christophe ADE (départ délibération n° 14), Mme Lorena TUNA, Mme Françoise BLONDEL, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LE PERF, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BENARD

Liste des absents :

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Martine LEBORGNE (pouvoir à M. MACE), Mme Régine HAUZAY (pouvoir à M. LEGAY), M. Rémy PATIN (pouvoir à M. GARAND), Mme Natasha BLY (pouvoir à M. CAHARD), Mme Herléane SOULIER (pouvoir à

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



M. CANU), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme BLANDIN), M. Arnaud MOUILLARD

Agent(s) présent(s):

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Jacques CAHARD soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

(pouvoir à Mme TUNA), Mme Charlotte MASSET (pouvoir à M. DEMAZIERES)

Dans le cadre de l'aménagement d'un parc d'activité à Ecretteville-les-Baons et notamment de la vente de la parcelle ZS92 à l'entreprise Transniel, il est nécessaire de réaliser des ouvrages de lutte contre l'érosion et de gestion des ruissellements sur une partie de cette parcelle, propriété de la CCYN. L'emprise nécessaire à la réalisation de ces ouvrages ne sera pas vendue à l'entreprise Transniel, une division est en cours.

Aussi, il est proposé de confier la réalisation et l'entretien de ces ouvrages au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent dans le cadre d'une convention financière jointe à la présente délibération. Le projet vise la création d'une mare tampon et la protection d'une bétoire située dans l'aire d'alimentation du captage d'Héricourt en Caux.

Le coût estimé de ces travaux est de 31 447,50 € HT soit 37 737,00 € TTC. Une participation de 20,3152 % (correspondant aux 20 % à la charge du maitre d'ouvrage et à la partie de TVA que le SMBV ne récupérera pas) du montant HT est demandé à la CCYN soit 6 388,62 €.

Le reste faisant l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Maritime (AESN). Le projet est conditionné à l'obtention des subventions par l'AESN. Si le taux de subvention de ce projet accordé par l'AESN était différent des 80 % escomptés, un avenant sera alors proposé pour l'annexer à cette convention afin d'en repréciser les conditions financières.

La présente convention a pour objet de déléguer les points suivants au Syndicat :

- le montage du dossier de demandes de subventions auprès des financeurs potentiels
- la mise en concurrence des entreprises pour la réalisation des travaux
- le suivi de chantier
- le contrôle du parfait achèvement des travaux
- L'entretien de cet ouvrage sera réalisé par le Syndicat, une fois la première année écoulée de parfait achèvement après la date de réception des travaux.

La présente convention prendra effet dès sa signature par les deux parties pour une réalisation prévisionnelle des travaux en septembre 2021.

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_3-DE

Millésime: 2021 - Feuillet nº ___

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales, considérant le rapport présenté, considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission développement économique, commerce, emploi, formation et orientation du 01/04/2021

Article 1^{er} – d'approuver la convention jointe en annexe.

Article 2 - d'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Article 3 - dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme, Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

Envoyé en préfecture le 21/04/2021 Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_3-DE



Convention relative aux travaux de lutte contre l'érosion et les ruissellements A ECRETTEVILLE LES BAONS



Envoyé en préfecture le 21/04/2021 Reçu en préfecture le 21/04/2021

Création d'une mare tampon sur la parcelle ZS n°92

Entre les soussignés :

→ Le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, de Saint Valery en Caux et de Veulettes sur Mer

27 bis, rue du Chauffour, 76450 CANY BARVILLE Représenté par M. Michel FILLOCQUE, Président Dûment habilité à signer la présente convention par la délibération n° Et désigné ci-après par l'appellation « **le Syndicat** »

D'une part

→ Et La Communauté de Communes d'Yvetot Normandie

4 Rue de la brême, CS60115 – 76190 YVETOT Représentée par son Président, M. Gérard CHARASSIER Dûment habilité à signer la présente convention par la délibération n° Et désigné ci-après par l'appellation « **la CCYN**»

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

Le projet vise la création d'une mare tampon et la protection d'une bétoire située dans l'aire d'alimentation du captage d'Héricourt en Caux. L'emprise concernée sera issue de la division en cours de la parcelle n° 92 de la section ZS du cadastre d'ECRETTEVILLE LES BAONS en propriété de la CCYN.

Cette mare située sur un axe de ruissellement agricole qui converge dans une bétoire.

La création d'une mare tampon a pour but d'améliorer avec un déblai la zone tampon et de limiter les rejets directs dans la bétoire.

La pose d'un débit de fuite et un redimensionnement d'un ceinturage de la bétoire permettront donc de capter, tamponner, infiltrer et décanter les eaux de ruissellement agricoles afin de protéger la route communale, ainsi que les habitants riverains gênés par les désordres hydrauliques sur la voie lors de fortes pluies.

Le projet comprendra également une zone de mare permanente de 150m³ permettant la sédimentation des ruissellements avant leur rejet dans les nappes. De plus, elle permettra l'accueil et la préservation de la biodiversité locale.

Affiché le

3 L D · · ·

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de participation d'interprétation de présente convention a pour objet de déterminer les conditions de participation d'interprétation de présente convention a pour objet de déterminer les conditions de participation d'interprétation de participation d'interprétation de participation d'interprétation de participation de participation d'interprétation de participation de participation d'interprétation d'interprétation de participation d'interprétation de participation d'interprétation d'interprétatio

Article 2 : Nature des travaux :

Le projet prévoit :

- Le déblai pour mise en remblai de 3000 m³
- La confection d'un merlon pour création d'un volume tampon avec pose d'un débit de fuite de diamètre 300mm sur 10 ml.
- L'aménagement d'un ceinturage de la bétoire avec une surverse en géogrille.

Dans le cadre de la présente convention, le Syndicat réalisera :

- le montage du dossier de demandes de subventions auprès des financeurs potentiels
- la mise en concurrence des entreprises pour la réalisation des travaux
- le suivi de chantier
- le contrôle du parfait achèvement des travaux
- l'entretien de l'ouvrage : L'entretien de cet ouvrage sera réalisé par le Syndicat, une fois la première année écoulée de parfait achèvement après la date de réception des travaux. En effet, l'ouvrage a une vocation a gérer le ruissellement agricole des parcelles en amont. Le reste des surfaces étant des eaux pluviales qui doivent être gérées à la parcelle.

Article 3 : Participation financière :

Travaux	Prix HT en euro
Création de la mare et protection de la bétoire	29 950,00 €
Aléa 5 %	1 497,50
TOTAL	31 447,50 €

Le montant des travaux est estimé à 31 447,50 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d'être financés à hauteur de 80 % de la part de l'Agence de l'Eau, soit 25 158,00 € HT.

La CCYN s'engage à reverser la part d'autofinancement supportée par le SMBV sur justificatifs, ainsi que la part de TVA de l'opération non récupérable par le Syndicat, l'année du solde des subventions.

Ainsi, la part d'autofinancement maximum pour ce projet est de 6 388,62 € (20,3152 % du montant HT).

De ce fait, **la CCYN** s'engage à reverser au Syndicat la somme plafond de 6 388,62 € sur justificatifs l'année des dépenses. Le projet est conditionné à l'obtention des subventions par l'AESN.

Si le taux de subvention de ce projet accordée par l'AESN pour ce projet était différente des 80 % escomptés, un avenant sera alors proposé pour l'annexer à cette convention pour en repréciser les conditions financières.

Article 4 : Date de prise d'effet :

La présente convention prendra effet dès sa signature par les deux parties (**la CCYN** et **le Syndicat**) pour une réalisation prévisionnelle des travaux en septembre 2021.

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_3-DE

Annexes:

Les documents suivants sont annexés à cette convention :

- plan des travaux
- copie des délibérations prises par le Syndicat et par la CCYN donnant pouvoir de signature aux Présidents respectifs des deux structures

Fait en deux exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté de Communes Yvetot Normandie M. Gérard CHARASSIER

A Cany-Barville, Le

Signature : précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » Le Président du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent - St Valery – Veulettes M. FILLOCQUE

A Cany-Barville, Le

Signature : précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

Millésime : 2021 - Feuillet n°	
--------------------------------	--



DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° **DEL2021_04_4**

Intitulé: SUBVENTION AU GARAGE SOLIDAIRE "LA BICYCLERIE"

Environnement, numérique et GEMAPI - Mobilité - Mobilité

ж

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Maison de l'intercommunalité, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents :

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, M. Eric CARPENTIER (départ délibération n° 14), Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, Mme Catherine DUSCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLES, M. Jacques CAHARD, M. Emile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, M. Christophe ADE (départ délibération n° 14), Mme Lorena TUNA, Mme Françoise BLONDEL, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LE PERF, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BENARD

Liste des absents :

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Martine LEBORGNE (pouvoir à M. MACE), Mme Régine HAUZAY (pouvoir à M. LEGAY), M. Rémy PATIN (pouvoir à M. GARAND), Mme Natasha BLY (pouvoir à M. CAHARD), Mme Herléane SOULIER (pouvoir à M. CANU), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme BLANDIN), M. Arnaud MOUILLARD (pouvoir à Mme TUNA), Mme Charlotte MASSET (pouvoir à M. DEMAZIERES)

DEL2021_04_4 - Subvention au garage solidaire "la Bicyclerie" - Page 1 sur 3

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_4-DE

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_4-DE

Agent(s) présent(s):

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

ж

Monsieur Sylvain GARAND soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Yvetot Normandie a lancé en 2020 l'élaboration d'un plan vélo à l'échelle des 19 communes afin de développer la pratique cyclable. En effet, le territoire mène depuis 4 ans une politique volontariste en faveur de la transition écologique et énergétique. A travers les différents projets (Territoire Durable 2030, Territoire 100% ENR) et diagnostic (PADD du PLUI, Plan Climat), il apparait que la mobilité douce est une des solutions à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la consommation d'énergie fossile, à favoriser la bonne santé et le bien-être des habitants.

Le garage solidaire, la Bicyclerie, située à Yvetot a été créé en février 2019 et a pour but de permettre à tous de pouvoir disposer d'un vélo à moindre prix. Une convention avec la CCYN a été passée afin de fournir les vélos usagés jetés en déchetterie. Depuis 2 ans, ce sont environ 250 vélos qui ont été remis en état et vendus et entre 150 et 200 vélos de particuliers réparés. En plus de la vente, réparation des vélos, l'association a vocation à se rendre dans les écoles pour faire de la prévention. Le périmètre d'intervention de l'association est assez étendu étant donné que les autres garages solidaires du département sont situés au Havre et à Rouen.

Le schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes Yvetot Normandie indique qu'outre le développement d'un réseau cohérent à l'échelle du territoire intercommunal, il est nécessaire de mettre à disposition des services favorisant la pratique du vélo. Ainsi, la Bicyclerie est un maillon indispensable de la démocratisation du vélo.

Une demande de subvention a été adressée à la CCYN le 04/02/2021 par la Bicyclerie. Elle sollicitait la Communauté de Communes pour une aide à l'achat de divers matériels : tabliers de travail, outils de communication, barnum et appareil de marquage des vélos.

Pour rappel, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), votée en 2019, instaure le marquage obligatoire des cycles. Le décret d'application, n° 2020-1439 du 23 novembre 2020 relatif à l'identification des cycles, précise que la mesure est effective à partir du 1er janvier 2021 pour les vélos neufs et dès le 1er juillet 2021 pour les vélos d'occasion.

* >

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

Page 2 sur 3 • DEL2021_04_4 - Subvention au garage solidaire "la Bicyclerie"

Millésime : 2021 - I	Feuillet n°	
----------------------	-------------	--

considérant le rapport présenté,

Article 1^{er} — de verser une subvention plafonnée à 2 000,00 € maximum à l'association « Bicyclerie-garage solidaire » pour l'achat d'un appareil de marquage des vélos.

Article 2 – de décider que cette subvention sera versée après présentation de la facture liée à l'acquisition du matériel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



DEI.2021_04_4 - Subvention au garage solidaire "la Bicyclerie" - Page 3 sur 3

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_4-DE



Reçu en préfecture le 21/04/2021 SLOW

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_4-DE

Recu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_5-DE

Millésime: 2021 -	-	Feuillet n°	
-------------------	---	-------------	--



DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021_04_5

Intitulé: INSTAURATION DU VERSEMENT MOBILITÉ

Finances - Fiscalité - Fixation de taux

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Maison de l'intercommunalité, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents:

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, M. Eric CARPENTIER (départ délibération n° 14), Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, Mme Catherine DUSCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLES, M. Jacques CAHARD, M. Emile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, M. Christophe ADE (départ délibération n° 14), Mme Lorena TUNA, Mme Françoise BLONDEL, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LE PERF, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BENARD

Liste des absents :

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Martine LEBORGNE (pouvoir à M. MACE), Mme Régine HAUZAY (pouvoir à M. LEGAY), M. Rémy PATIN (pouvoir à M. GARAND), Mme Natasha BLY (pouvoir à M. CAHARD), Mme Herléane SOULIER (pouvoir à M. CANU), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme BLANDIN), M. Arnaud MOUILLARD (pouvoir à Mme TUNA), Mme Charlotte MASSET (pouvoir à M. DEMAZIERES)

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_5-DE

Agent(s) présent(s):

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Eric RENEE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Par délibération du 26 janvier 2021, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence « mobilité » à la Communauté de Communes Yvetot Normandie , impliquant le transfert du Vikibus organisé actuellement sur les villes d'Yvetot et de Sainte Marie des Champs.

La majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres s'étant prononcée en faveur de ce transfert, la communauté de communes Yvetot Normandie sera Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à compter du 1^{er} juillet 2021.

Conformément à l'article L. 2333-66 du Code des Transport, le versement destiné au financement des services de mobilité est institué par délibération du conseil municipal ou de l'organe compétent de l'établissement public qui organise au moins un des services mentionnés au 1° du I de l'article L. 1231-1-1 du code des transports.

A compter du $1^{\rm er}$ juillet 2021, Yvetot Normandie continuera d'assurer les services réguliers de transport en commun Vikibus, comprenant :

- 2 lignes régulières
- 1 ligne « marché » les mercredis matins et les samedis matins

Yvetot Normandie développera progressivement de nouveaux services sur son territoire.

D'autre part, le versement mobilité serait également utilisé pour :

- Assurer la continuité du service de transport existant (Vikibus)
- Contribuer au développement des mobilités actives (appui du schéma cyclable) pour aboutir à l'organisation d'un service de mobilité active
- Contribuer à l'organisation d'un service de transport à la demande
- Contribuer à la mise en place d'un système de covoiturage sur le territoire

Le versement mobilité est du par les employeurs publics ou privés d'au moins onze salariés dont le lieu de travail est situé sur le ressort territorial d'une Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM).

De plus, pour être effectif au 1^{er} juillet 2021, le taux du versement mobilité doit être notifié aux services en charge de son recouvrement (les Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA)) au moins deux mois avant la date d'effet, soit avant le 1^{er} mai 2021.

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

SLOW

ID: 076-247600620-20210421-DEL2021_04_5-DE

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2333-64 à L. 2333-75, vu le Code des transports, et notamment les articles L. 1231-1-1,

vu l'avis favorable du Comité des Partenaires qui s'est réuni le vendredi 2 avril 2021, considérant le rapport présenté.

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 30/03/2021

Article 1^{er} – D'instaurer le versement mobilité sur le territoire de la Communauté de communes Yvetot Normandie à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 2 – De fixer le taux du versement mobilité à 0,45 % à compter du 1^{er} juillet 2021 sur l'ensemble du ressort territorial de la Communauté de Communes Yvetot Normandie.

Article 3 – De charger le Président de la Communauté de Communes de notifier la présente délibération aux organismes de recouvrement compétents et de procéder à toutes les formalités en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : à la majorité, avec :

Pour : 45

Contre: 1

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme, Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



Millésime	: 2021 -	Feuillet no	
Millesille	. 4041	r comet n	

Le versement mobilité est une cotisation appliquée sur l'intégralité du ressort territorial d'une AOM.

Le territoire communautaire est composé des 19 communes ci-dessous :

Code INSEE	Code Postal
76001	76190
76043	76190
76055	76190
76110	76190
76160	76190
76203	76190
76223	76190
76225	76190
76347	76190
76348	76190
76041	76190
76433	76570
76531	76640
76568	76190
76610	76190
76289	76190
76702	76190
76718	76190
76758	76190
	76001 76043 76043 76055 76110 76160 76203 76223 76225 76347 76348 76041 76433 76531 76568 76610 76289 76702 76718

Le taux du versement mobilité applicable actuellement sur le territoire de la ville d'Yvetot est de 0,45 %.

Pour permettre le développement de services de mobilité sur le territoire d'Yvetot Normandie, en complément des services existants sur la commune d'Yvetot, il est proposé d'instaurer le versement mobilité sur l'ensemble des communes du ressort territorial d'Yvetot Normandie au taux de 0,45 % à compter du 1^{er} juillet 2021.

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL202100406-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n°

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021_04_6

Intitulé: TARIFS 2021-2022 DU CONSERVATOIRE

Culture et sport - Conservatoire - Tarifs

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents:

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents représentés :

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Sylvain GARAND, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Madame Herleane SOULIER donne pouvoir à Monsieur Emile CANU, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Lorena TUNA, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Mario DEMAZIERES

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Dominique MACE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

1 - REINSCRIPTIONS

Compte-tenu des conditions sanitaires liées au COVID qui impactent fortement le fonctionnement du conservatoire depuis le 17 mars 2020, il est proposé pour les élèves qui se réinscriront pour l'année 2021/2022 :

- une REDUCTION de 5% sur le montant des droits d'inscription hors location des instruments à emporter
- et pour les adultes uniquement :
 - la GRATUITE pour ceux inscrits en ensemble instrumental et/ou en chorale
 - la GRATUITE pour l'entretien des instruments restant au conservatoire, pour ceux inscrits en cours de piano et de percussions

2 - NOUVEAUX ELEVES

Compte-tenu des conditions sanitaires liées au COVID qui ont impacté le pouvoir d'achat des familles et compte-tenu qu'une réduction de 5% serait accordée à tous les élèves déjà inscrits en 2020-2021, il est proposé :

• De NE PAS AUGMENTER LES TARIFS pour l'année 2021/2022

3 - ELEVES ADULTES HORS CURSUS

Les élèves adultes sont inscrits au conservatoire pour 4 années. Au-delà, ils sont mis sur une liste d'attente et peuvent se réinscrire en fonction des places disponibles.

Compte-tenu des conditions sanitaires liées au COVID qui ont fortement impacté le fonctionnement du conservatoire depuis le 17 mars 2020, et du fait que depuis cette date, les élèves adultes n'ont eu

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL202100406-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

que 5 semaines de cours en présentiel il est proposé pour les élèves ADULTES qui se réinscriront pour l'année 2021/2022 :

de leur accorder 1 ANNEE SUPPLEMENTAIRE

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales, considérant le rapport présenté, considérant que le projet A reçu un avis favorable en Commission Culture du 16/03/2021

Article 1^{er} – d'accorder, pour les réinscriptions, une réduction de 5% sur le montant des droits d'inscription hors location des instruments à emporter.

Article 2 — d'accorder, pour les adultes uniquement, en réinscription, la gratuité pour ceux inscrits en ensemble instrumental et/ou en chorale ainsi que la gratuité pour l'entretien des instruments restant au conservatoire, pour ceux inscrits en cours de piano et de percussions.

Article 3 – de ne pas augmenter les tarifs d'inscription pour l'année 2021-2022 (voir grille tarifaire en annexe)

Article 4 – d'accorder, pour les élèves adultes hors cursus, une année supplémentaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme, Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL202100406-DE

TARIFS 2021-2022 DU CONSERVATOIRE pour les REINSCRITS 5% de REDUCTION

TARIFS ANNEE	Résidant dans la CCYN	Hors CCYN mais	Résidant hors CCYN
2021-2022		scolarisé dans la CCYN	
Eveil musical	97	162	162
Année Initiation	190	381	381
Formation musicale	97	162	162
Instrument			
1 ^{er} cycle (1/2h cours)	114	420	615
2è cycle (3/4h cours)	152	610	920
3è cycle (1h cours)	190	893	1226
Auditeur (adulte)	179	***	615
Pratique collective			
Ensemble ou chorale	70 ou gratuit (adulte)	122 ou gratuit (adulte)	122 ou gratuit (adulte)
Forfait 2 ens. ou plus	105 ou gratuit (adulte)	180 ou gratuit (adulte)	180 ou gratuit (adulte)
Entretien instrument			
Instrument restant au	63 ou gratuit (adulte)	63 ou gratuit (adulte)	63 ou gratuit (adulte)
conservatoire			
(percussions, piano)			
Location instrument			
2 premières années	89	89	89
3è et 4è années	115	115	115
Au-delà des 4 ans	138	138	138

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL202100406-DE

TARIFS 2021-2022 DU CONSERVATOIRE

TARIFS ANNEE 2021- 2022	Résidant dans la CCYN	Hors CCYN mais scolarisé dans la CCYN	Résidant hors CCYN
Eveil musical	102	171	171
Année Initiation	200	401	401
Formation musicale	102	171	171
Instrument			
1 ^{er} cycle (1/2h cours)	120	442	647
2è cycle (3/4h cours)	160	642	968
3è cycle (1h cours)	200	940	1291
Auditeur (adulte)	188	***	647
Pratique collective			
Ensemble ou chorale	74	128	128
Forfait 2 ens. ou plus	110	189	189
Entretien instrument			
Instrument restant au	66	66	66
conservatoire			
(percussions, piano)			
Location instrument			
2 premières années	89	89	89
3è et 4è années	115	115	115
Au-delà des 4 ans	138	138	138

Recu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL20210407-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n°

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021_04_7

Intitulé: CONVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE LECTURE 2021-2023

Culture et sport - Médiathèque - Autres

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Maison de l'intercommunalité, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents:

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, M. Eric CARPENTIER (départ délibération n° 14), Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, Mme Catherine DUSCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLES, M. Jacques CAHARD, M. Emile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, M. Christophe ADE (départ délibération n° 14), Mme Lorena TUNA, Mme Françoise BLONDEL, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LE PERF, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BENARD

Liste des absents :

Recu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL20210407-DE

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Martine LEBORGNE (pouvoir à M. MACE), Mme Régine HAUZAY (pouvoir à M. LEGAY), M. Rémy PATIN (pouvoir à M. GARAND), Mme Natasha BLY (pouvoir à M. CAHARD), Mme Herléane SOULIER (pouvoir à M. CANU), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme BLANDIN), M. Arnaud MOUILLARD (pouvoir à Mme TUNA), Mme Charlotte MASSET (pouvoir à M. DEMAZIERES)

Agent(s) présent(s):

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Dominique MACE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La mission a été confiée en 2020 par la Communauté de communes à un cabinet d'études « Cultures et territoires » de conduire un diagnostic culturel qui s'est achevé en mars 2021. L'objectif était de définir une stratégie de développement globale et cohérente de la politique culturelle de la collectivité et de proposer des moyens de mise en œuvre, notamment dans le champ de la Lecture publique.

Dans ce dernier domaine apparaissent en conclusion du rapport que la définition d'un projet de lecture publique à l'échelle du territoire ainsi que des besoins pour une médiathèque 3e lieu à Yvetot sont des enjeux majeurs de développement culturel.

En conséquence, il est proposé un conventionnement tripartite avec l'Etat et le Département (compétent en matière de Lecture Publique) au moyen d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) pour la période 2021-2023.

La collectivité au moyen de ce dispositif contractuel, recherche :

1/ Une traduction concrète de ces enjeux en un plan d'actions triennales structurées autour de trois axes de travail.

2/ La constitution d'un cadre de formalisation du futur Projet Scientifique Culturel Educatif et Social (PSCES) pour la médiathèque.

La convention et le tableau joints en annexe présentent les axes et actions de travail pour les 3 ans à venir.

Axe 1 - maillage de territoire : faciliter la mise en relation des lieux de lecture du territoire entre eux ainsi que des agents bénévoles et salariés qui les animent, dans une logique de réseau.

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL20210407-DE

Axe 2 - vers une bibliothèque 3e lieu : conduire progressivement la médiathèque Guy de Maupassant, par ses fonctions culturelles, sociales et éducatives vers des missions de « médiathèque 3e lieu » plus adaptées aux besoins et aux nouvelles pratiques culturelles et sociales, par l'introduction de nouveaux supports, actions culturelles ou partenariats.

Axe 3 - accessibilité : Contribuer à développer la fréquentation de la médiathèque, en améliorant sa visibilité et son accessibilité au sens le plus large, par l'attention particulière portée à l'accueil des publics dits éloignés, en difficulté avec la lecture et avec le numérique.

Les dépenses de fonctionnement engagées dans le cadre du Contrat Territoire Lecture sont financées à hauteur de 50 % par l'Etat pendant la durée de la Convention.

Les actions envisagées annuellement font l'objet d'une demande de subvention spécifique adressée aux services déconcentrés du Ministère de la Culture.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1421-4,

vu le Code du Patrimoine et notamment son article L. 310-1,

considérant la compétence générale de l'Etat dans les domaines de la culture et notamment l'accès au livre et à la lecture et l'implication de l'Etat au niveau national comme au niveau régional, dans la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture,

considérant les conclusions du diagnostic culturel conduit en 2020 sur le territoire de la Communauté de communes Yvetot Normandie et la volonté de cette dernière de définir une politique de développement de la Lecture publique sur son territoire,

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission Culture du 02/02/2021

Article 1^{er} – d'adopter le projet de convention et ses annexes.

Article 2 – d'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 – d'inscrire les dépenses aux budgets 2021 et suivants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

SLOW

ID: 076-247600620-20210415-DEL20210407-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme, Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL20210407-DE

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

2021 - 2022 - 2023

Entre, d'une part,

L'Etat (Ministère de la Culture) représenté par Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime et, par délégation par la Directrice Régionale des Affaires Culturelles.

ci-après dénommé « l'Etat»

Εt

Le Département de la Seine-Maritime représenté par son Président, Ci-après dénommé « le Département »,

Et, d'autre part,

La Communauté de communes Yvetot Normandie représentée par son Président, Monsieur Gérard Charassier,

ci-après dénommée la collectivité,

Préambule

CONSIDERANT la mission dévolue aux Préfets de Région pour la mise en œuvre des politiques définies par l'Etat au niveau déconcentré,

CONSIDERANT la compétence générale de l'Etat dans les domaines de la culture et notamment l'accès au livre et à la lecture et l'implication de l'Etat au niveau national comme au niveau régional, dans la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture,

CONSIDERANT le souhait renouvelé du Ministère de la Culture de contractualiser avec les collectivités territoriales, notamment les intercommunalités, dans le cadre de conventions de développement culturel,

CONSIDERANT la volonté du Conseil départemental de la Seine-Maritime de faire de la lecture publique un axe majeur de sa politique en ce qu'elle contribue particulièrement au développement, à la formation, à l'éducation et à la citoyenneté ainsi qu'à la lutte contre les exclusions et au développement du lien social dans les zones rurales; à l'attractivité et à la cohésion des territoires,

CONSIDERANT les conclusions du diagnostic culturel conduit en 2020 sur le territoire de la Communauté de communes Yvetot Normandie et la volonté de cette dernière de définir une politique de développement de la Lecture publique sur son territoire,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL20210407-DE

Préfiguration du CTL – diagnostic culturel

La collectivité a initié en 2020 une démarche de diagnostic culturel, confié à un cabinet d'étude extérieur, dont l'objectif était de définir une stratégie de développement de sa politique culturelle et de fournir les orientations et moyens de mise en œuvre dans le domaine culturel, notamment celui de la Lecture publique.

Ce diagnostic, en identifiant les forces et faiblesses du territoire, a donc constitué la première étape du Contrat Territoire Lecture et apporté une aide aux élus dans la définition des enjeux du développement culturel et la hiérarchisation dans le temps de leurs traductions sectorielles et opérationnelles.

Eléments de diagnostic territorial

Dans le domaine culturel, la Communauté de communes Yvetot Normandie a pris pour compétence optionnelle :

« La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, (dont la médiathèque Guy de Maupassant et le Conservatoire Fernand Boitard),

et les compétences facultatives suivantes :

1/« le transport des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la communauté de communes dans le cadre de leurs activités, vers les équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire « :

2/« la définition et mise en œuvre de la politique culturelle et sportive des équipements reconnus d'intérêt communautaire ».

Le territoire communautaire, à mi-chemin entre les deux pôles urbains que sont Le Havre et Rouen compte 19 communes et près de 28000 habitants. Il est polarisé autour de la Ville Centre d'Yvetot, qui assure des fonctions de proximité pour les deux tiers des habitants (18447).

Sa dynamique démographique est soutenue, et marquée par un taux de personnes jeunes, avec plus de 5500 jeunes scolarisés, mais également un taux élevé de retraités. La structure socio-démographique révèle des taux de CSP « ouvriers » et « cadres supérieurs » légèrement supérieurs à ce qui est observé en Normandie, indiquant un contraste sensible du point de vue des revenus et des qualifications. Le territoire constitue un bassin d'emplois important, bien que le phénomène de périurbanisation entraîne des mouvements pendulaires significatifs et fait craindre un risque de délitement social dans les communes les plus éloignées des services.

Le territoire compte de nombreux équipements culturels et sociaux-culturels, concentrés sur Yvetot, dont une salle de spectacle, une galerie d'art, un musée, (municipaux), un conservatoire de musique intercommunal, un cinéma (privé), deux médiathèques professionnalisées. Des évènements culturels sont programmés régulièrement sur la ville centre et les communes (fêtes des lumières, fête de la musique, fête du jeu, festival littéraire et festival de contes ...), par l'intercommunalité, les communes ou en partenariat avec des acteurs associatifs ou institutionnels. Le territoire compte également deux Maisons des Jeunes et de la Culture et un centre social très actifs. L'éducation artistique et culturelle est présente et formalisée sur Yvetot dans un Projet Educatif De Territoire.

A noter que les acteurs économiques du livre sont bien représentés sur la ville d'Yvetot, avec la présence d'une librairie labellisée LIR, auprès de laquelle la médiathèque intercommunale se fournit essentiellement, ainsi que deux grandes surfaces spécialisées (FNAC et espace Cultura) et une maison de la presse.

Dans le domaine de la Lecture publique le territoire est pourvu de sept bibliothèques, dont deux sont animées par des salariée(e)s, à Yvetot (médiathèque intercommunale Guy de Maupassant) et à Saint Martin de l'If. La médiathèque intercommunale est présente depuis 2010 dans une annexe, l'Assemblaye, hébergée dans la chapelle adjacente à un Ehpad géré par la fondation Partage et vie. L'équipe de la médiathèque intercommunale se compose de 14 salariés (dont un agent d'entretien).

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



Les cinq autres bibliothèques fonctionnent grâce à des bénévoles formées, sans être toutes dotées d'un budget de fonctionnement ou d'un conventionnement avec la Médiathèque Départementale.

Le territoire compte trois lycées, dont un lycée agricole situé à Auzebosc et deux collèges, treize écoles maternelles et quinze écoles primaires, établissements avec lesquels l'équipe de la médiathèque collabore régulièrement au moyen d'actions culturelles conjointes et d'accueils de classes réguliers.

Le territoire porte une attention particulière à sa jeunesse, y compris la petite enfance, grâce à ses structures d'accueil de la Petite Enfance, et à un RAMi (Réseau d'Assistant(e)s Maternel(le)s Intercommunal itinérant).

Article 2/Objet

Le présent contrat a pour objet de préciser, dans le cadre de ce CTL, les engagements et contributions de chacune des parties dans leurs champs d'interventions respectifs, ainsi que les modalités de collaboration, d'échanges, de suivi et d'évaluation au cours des trois années de ce partenariat.

Article 3/ Enjeux, objectifs

- ❖ A l'issue du diagnostic culturel, deux enjeux relatifs à la politique Lecture publique ont été priorisés et validés en commission culture du 2 février 2021 :
- 1/ Définition d'un projet de lecture publique à l'échelle du territoire et définition d'un réseau de bibliothèques.
- 2/ Evolution de la politique territoriale de lecture publique et définition des besoins pour une médiathèque 3e lieu à Yvetot.
 - Le Contrat Territoire Lecture a pour objectifs :
- 1/ De traduire ces enjeux en un plan d'actions triennal structuré autour de trois axes de travail.
- 2/ De constituer le cadre de formalisation du futur Projet Scientifique Culturel Educatif et Social (PSCES) pour la médiathèque Intercommunale.

Article 4/ Axes du Contrat Territoire Lecture

En conséquence, les axes de travail mentionnés ci-dessus donnés pour les années 2021-2023 sont les suivants :

Axe 1 - maillage de territoire :

faciliter la mise en relation des lieux de lecture du territoire entre eux ainsi que des agents bénévoles et salariés qui les animent, dans une logique de réseau et de projets partagés par :

- La sensibilisation les bibliothécaires salariés et professionnels du territoire à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge avec la mise en place d'actions communes et la création d'un fonds spécifique autour de la petite enfance
- La mise en place de temps d'échange entre salariés et bénévoles.
- Des formations communes

Axe 2 - vers une bibliothèque 3e lieu :

Conduire progressivement la médiathèque Guy de Maupassant, par ses fonctions culturelles, sociales et éducatives vers des missions de « médiathèque 3º lieu » plus adaptées aux besoins et aux nouvelles pratiques culturelles et sociales, par l'introduction de nouveaux services et supports, actions culturelles ou partenariats.

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL20210407-DE

Axe 3 - accessibilité:

- -Développer la fréquentation et améliorer la visibilité de la médiathèque Guy de Maupassant en élaborant un plan de communication (stratégie, outils, supports, signalétique interne et externe)
- -Renforcer l'accessibilité de la médiathèque et de ses services par un travail de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

N DU CONTRAT TERRITOIRE LECTU	JRE 2021-2023						
	CONTRAT TERRITOIRE LECTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE : ACTIONS PRÉVISIONNELLES BUDGETEES						
	ACTIONS						
AXES	2021	Budget prévisionnel	2022	Budget prévisionnel	2023	Budget prévisionnel	TOTAL/AXES
MAILLAGE	Création d'un fonds spécifique petite enfance à destination des Assistantes Maternelles (Partenaire Ram); formations des bénévoles et salariés du territoire aux formations (MDSM)	1 000,00 €	Reprendre les actions Hors-les-Murs en PMI interrompues pendant la crise sanitaire, en lien notamment avec le fonds "Parentalité" de la médiathèque (Partenaire Centre de Protection Maternelle Infantile du Département).		Poursuite de l'action prévue initiée en 2021 avec le ram (mise à disposition d'un fonds spécifique). Instensifier le partenariat, par des actions communes (par exemple, itinérance d'un agent de la médiathèque lors des actions RAM hors les murs ;		2 300,00 €
	Organisation de rencontres entre bénévoles et salariés des mediathèques du territoire ; faire émerger des envies communes et faire remonter les besoins.	0,00€	Structurer l'organisation du réseau : par exemple, recrutement d'un 1/2 poste d'animateur de réseau ; poursuite des formations et/ou actions communes ; formations délocalisées communes		Poursuite des projets priorisés et enclenchés en 2022 ; formation au nouvel SIGB étendu aux structures de territoire volontaires.		33 000,00 €
VERS UNE BIBLIOTHEQUE 3E LIEU	Développement de nouveaux services : acquisitions de jeux et mises en place d'actions d'animations (Ludothèque d'Ecalles - Alix)/Association des Ludothécaires de France ; formations des agents salariés ou bénévoles (2 jours de formation) à la	2 000,00 €	Résidence d'artistes en partenariat avec le Conservatoire et la Galerie Duchamps, comportant des actions hors-les-murs et à la médiathèque (Projet aussi soutenu par la Région).		Ouvrir la médiathèque aux nouveaux usages : accueillir les jeux videos en médiathèque (prétés pendant 2 mois) ; et préparer des sessions de jeux avec les animateurs de la Maison de Quartier et du Centre Social Saint Exupéry;		7 200,00 €
ACCESSIBILITÉ	Développement et promotion du fonds "Dys" en direction des publics souffrant de troubles "dys" (Dyslexie, dysorthographie) en partenariat avec le réseau Canopé; Participation à la journée des Dys.		Lutte contre l'illectronisme : mise en place de sessions de formations numériques en direction du grand public et des professionnels en partenariat avec Espace France Services ; illettrisme : sensibilisation des professionnels (Education Nationale et Carif-Oreff) à la		Développement du portage à l'Assemblaye (portage en chambre des résidents âgés) et sur le territoire : promotion du service à destination d'un public empéché senior ou non (partenariat Fondation Partage et Vie) ; prévention contre l'illettrisme et l'illectronisme		1 000,00 €
	Plan de communication (conception/Impression/réalisation de supports et de maquettes), en concertation avec Maison des jeunes et de la culture et Centre Social Saint Exupéry.	10 500,00 €	communication;	3 000,00 € 26 300.00	Partenariat avec l'Assemblaye pour la participation au concours de nouvelles organisé tous les 2 ans : accueil d'au auteur en résidence pour l'écriture partagée d'une nouvelle; publication. (Partenariat : Normandie Livre et Lecture)		16 500,00 €

Article 5/Modalités de mise en œuvre

Le Contrat Territoire Lecture s'appuie sur :

La constitution et l'animation d'un Copil (Comité de Pilotage) incluant la Collectivité (représentée par son Président), l'Etat, la Bibliothèque Départementale de la Seine-Maritime (MDSM), signataires,

et les membres suivants :

- Monsieur Macé, Vice-Président à la Culture de la CCYN, maire d'Auzebosc.
- Monsieur Le Perf, Adjoint à la culture d'Yvetot
- Monsieur Dirand, Maire de Baons-Le-Comte
- Monsieur Carpentier, Maire de Croix-Mare
- Monsieur Gaillard, Maire d'Ecalles-Alix
- Monsieur Patin, Maire de Mesnil-Panneville
- Monsieur Garand, Maire de Saint Martin de l'If
- Monsieur Renée, Vice-président à l'Aménagement du territoire
- Monsieur Bellin, Vice-président en charge de la Communication, des relations avec les usagers et les communes, et du développement social.
- Monsieur Dayt, Directeur de l'EHPAD les Dames Blanches
- Un représentant du Centre Communal d'Action Sociale
- Madame Oberlé, Directrice du RAM intercommunal
- Madame Varin, Responsable du groupement de CMS
- Monsieur Panchèvre, Directeur de Normandie Livres et Lecture
- Madame Gueroult Picot Chargée de projets bibliothèque Normandie Livre et Lecture

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL20210407-DE

- Madame Clémence Laot, Directrice de la médiathèque Yvetot Normandie
- Madame Lefèvre, Directrice Générale des Services Yvetot Normandie
- Madame Lebreton, Directrice adjointe de la médiathèque Yvetot Normandie
- L'organisation de comités techniques réunissant notamment les partenaires associatifs et institutionnels, dont les travaux, dans le respect des orientations définies par le Comité de pilotage, permettront la mise en œuvre des actions.
- ❖ La mise en place d'actions (évènements culturels, formations, prestations de service...) à destination du public et des professionnels salariés et bénévoles.

Article 6/Engagement des parties

Les partenaires s'engagent à mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

L'Etat et la collectivité s'engagent conjointement à :

Poursuivre les réunions de comité de pilotage (COPIL) avec les partenaires institutionnels, les partenaires locaux susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions au moins deux fois l'an la première année, puis une fois chaque année suivante.

- L'Etat s'engage à :
 - apporter son soutien technique en termes de conseil à la collectivité en participant notamment au Copil.
 - assurer le versement des crédits liés au Contrat Territoire Lecture en fonction du respect des objectifs et de l'échéancier prévisionnel.
- La collectivité s'engage à :
 - respecter les objectifs du CTL
 - adresser sur demande de la DRAC tout élément nécessaire à l'instruction des dossiers.
 - faire figurer le logo de l'Etat sur tous les documents de communication concernant le CTL
 - fournir les évaluations et bilans annuels, ainsi que le bilan global à l'issue des trois années

Article 7/Evaluation

Une évaluation du Contrat Territoire Lecture sera réalisée chaque année par la collectivité. Le rapport d'évaluation, transmis à l'Etat, devra permettre de mesurer l'impact du programme d'actions au moyen de données quantitatives et qualitatives.

Ces évaluations réalisées en année deux et trois de la contractualisation ont pour objet d'estimer les éventuels réajustements des objectifs, moyens et échéances qui s'avéreraient nécessaires à la conduite des actions.

A l'issue des 3 ans, une synthèse comportant un volet prospectif sera réalisée par la collectivité, afin d'évaluer la pérennisation du projet sur les années suivantes.

Des demandes complémentaires d'information de suivi pourront être demandées par l'Etat pendant deux ans après l'échéance de la convention.

Article 8/Conditions financières

La collectivité et l'Etat s'engagent financièrement à parité en vue de la mise en œuvre du CTL.

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL20210407-DE

L'Etat s'engage également à respecter les engagements financiers pris annuellement à l'issue de la programmation budgétaire, sous réserve de l'imputation des crédits programmés.

- ❖ Le Département s'engage à :
 - participer activement au développement du réseau de lecture publique de la communauté de communes Yvetot Normandie
 - apporter son soutien en matière de formation, en garantissant la gratuité des formations proposées par la médiathèque départementale,
 - apporter son soutien technique en termes de conseil à la collectivité en participant notamment au Copil.
 - mettre à disposition des bibliothèques du réseau des documents renouvelés régulièrement
 - proposer un service de réservation
 - mettre à disposition un service d'animation
 - ❖ La collectivité s'engage à déposer une demande de subvention annuelle au plus tard le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante, accompagnée pour chaque action inscrite d'une fiche descriptive et s'engage à respecter ses engagements annuels budgétaires.

Le versement de la subvention de l'Etat fera l'objet d'une notification et d'un arrêté annuels pendant la durée de la convention-cadre.

Article 9/Durée

La présente Convention est établie pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Article 10/Exécution de la convention

Toute modification ne pourra être prise en compte qu'après la signature d'un avenant par les parties. Cet avenant devra notamment déterminer les modifications apportées à la convention.

Article 11/Résiliation/litige

En cas de différend avec les parties, celles-ci s'engagent à se réunir aux fins de conciliation dans les 15 (quinze) jours qui suivent l'exposé du différend, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance de l'autre au moyen d'une lettre recommandée avec accusé réception.

En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Les éventuels litiges résultant de l'exécution de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif de Rouen.

PJ: Annexe 1: Plan d'actions relatif aux 3 axes du CTL et budgets associés sur 3 ans,

Annexe 2 : Diagnostic de lecture publique.

Fait à Caen, le

En 3 exemplaires originaux

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL20210407-DE

Pour le Préfet de Normandie La Directrice régionale des affaires culturelles de Normandie	Le Président du Conseil départemental de la Seine- Maritime	Le Président de la Communauté de Communes Yvetot Normandie
Frédérique BOURA	Bertrand BELLANGER	Gérard CHARASSIER

Recu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL20210408-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n°

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° **DEL2021_04_8**

Intitulé: COMPTES DE GESTION 2020

Finances - Finances - Décisions budgétaires

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents:

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents représentés :

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL20210408-DE

Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Sylvain GARAND, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Madame Herleane SOULIER donne pouvoir à Monsieur Emile CANU, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Lorena TUÑA, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Mario DEMAZIERES

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Madame Francoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Madame la Trésorière de la Communauté de Communes Yvetot Normandie a communiqué les comptes de gestion de l'exercice 2020 du budget principal et des 6 budgets annexes.

Les comptes de gestion constituent la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Le vote du compte de gestion doit intervenir **obligatoirement avant celui du compte administratif**. En effet, l'assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs sans disposer des comptes de gestion correspondants (*CE*, *3 novembre 1989*, *Gérard Ecorcheville*).

En annexe de la présente, figure un extrait du compte de gestion composé des résultats budgétaires de l'exercice (état II-1) et des résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes (état II-2).

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales, considérant le rapport présenté, considérant que le projet A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL20210408-DE

Millésime: 2021 - Feuillet n° _____

Article 1^{er} – D'arrêter les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans les comptes de gestion de l'exercice 2020 (annexe 1)

Article 2 – De constater que les résultats des comptes de gestion de l'exercice 2020 sont conformes à ceux des comptes administratifs dudit exercice ;

Article 3 — De déclarer que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2020 par Madame la Trésorière, n'appellent aucune autre observation de sa part.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme, Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID : 076-247600620-20210415-DEL20210408-DE

30000 - CC YVETOT NORMANDIE RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 757 508,00	13 909 003,19	20 666 511,19
Titres de recettes émis (b)	1 839 094,89	11 017 059,41	12 856 154,30
Réductions de titres (c)	3 506,01	151 046,99	154 553,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 835 588,88	10 866 012,42	12 701 601,30
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 757 508,00	13 909 003,19	20 666 511,19
Mandats émis (f)	2 425 230,02	8 802 113,78	11 227 343,80
Annulations de mandats (g)	8 988,68	311 515,81	320 504,49
Dépenses nettes (h = f - g)	2 416 241,34	8 490 597,97	10 906 839,31
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 375 414,45	1 794 761,99
(h - d) Déficit	580 652,46		



Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL20210408-DE

30000 - CC YVETOT NORMANDIE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	295 654,76		-580 652,46	342 510,21	57 512,51
Fonctionnement	5 884 423,25	1 246 600,00	2 375 414,45	292 416,98	7 305 654,68
TOTAL I	6 180 078,01	1 246 600,00	1 794 761,99	634 927,19	7 363 167,19
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
31100-ZONE D'ACTIVITES - CCYN					
Investissement	342 510,21			-342 510,21	
Fonctionnement	292 416,98			-292 416,98	
Sous-Total	634 927,19			-634 927,19	
31300-ZA AUZEBOSC 1 - CCYN					
Investissement	54 000,00		-54 000,00		
Fonctionnement	34 368,79				34 368,79
Sous-Total	88 368,79		-54 000,00		34 368,79
31400-ZAE CROIX-MARE - CCYN					
Investissement	549 894,39		-312 450,99		237 443,40



Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL20210408-DE

30000 - CC YVETOT NORMANDIE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Fonctionnement	-841,15				-841,15
Sous-Total	549 053,24		-312 450,99		236 602,25
31500-HOTELS ENTREPRISES - CCY					
Investissement	-10 676,78		22 543,00		11 866,22
Fonctionnement	67 507,75	10 700,00	-1 638,60		55 169,15
Sous-Total	56 830,97	10 700,00	20 904,40		67 035,37
31600-ZAE ECRETTEVILLE - CCYN					
Investissement	-4 442,00		87 782,16		83 340,16
Fonctionnement					
Sous-Total	-4 442,00		87 782,16		83 340,16
31700-OFFICE DE TOURISME YVETO					
Investissement			-12 934,59		-12 934,59
Fonctionnement			147 137,49		147 137,49
Sous-Total			134 202,90		134 202,90
TOTAL II	1 324 738,19	10 700,00	-123 561,53	-634 927,19	555 549,47
III - Budgets des services à					



Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL20210408-DE

30000 - CC YVETOT NORMANDIE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
caractère industriel					
et commercial					
31000-ORDURES MENAGERES - CCYN					
Investissement	351 543,81		-10 570,46		340 973,35
Fonctionnement	1 213 781,57		39 099,70		1 252 881,27
Sous-Total	1 565 325,38		28 529,24		1 593 854,62
TOTAL III	1 565 325,38		28 529,24		1 593 854,62
TOTAL I + II + III	9 070 141,58	1 257 300,00	1 699 729,70		9 512 571,28

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

SLOW

ID: 076-247600620-20210415-DEL20210409-DE

Millésime : 2021 - Feuillet π° _____

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021_04_9

Intitulé: COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Finances - Finances - Décisions budgétaires

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents:

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents représentés :



Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Sylvain GARAND, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Madame Herleane SOULIER donne pouvoir à Monsieur Emile CANU, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Lorena TUNA, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Mario DEMAZIERES

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Madame Francoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de l'année.

A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (président).

Le compte administratif doit être impérativement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré.

Les comptes administratifs 2020 s'établissent comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL:

Fonctionnement

Recettes 2020 (A)	10 866 012,42 €
Dépenses 2020 (B)	8 490 597,97 €
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	2 375 414,45 €
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019	4 930 240,23 €
Résultat cumulé fin d'exercice 2020	7 305 654,68 €

Investissement

Recettes 2020 (A)	1 835 588,88 €



Millésime : 2021 - Feuillet n°

Dépenses 2020 (B)	2 416 241,34 €
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	- 580 652,46 €
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019	638 164,97 €
Résultat cumulé fin d'exercice 2020	57 512,51 €
Restes à réaliser recettes	532 548,78 €
Restes à réaliser dépenses	743 594,83 €
Résultat cumulé fin d'exercice 2020 avec RAR	- 153 533,57 €

- BUDGET ZAE AUZEBOSC:

Fonctionnement

Recettes 2020 (A)	62 786,71 €	
Dépenses 2020 (B)	62 786,71 €	
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	0,00 €	
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019	34 368,79 €	
Résultat cumulé fin d'exercice 2020	34 368,79 €	

Investissement

Résultat cumulé fin d'exercice 2020	0,00 €
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019	54 000,00 €
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	- 54 000,00 €
Dépenses 2020 (B)	116 786,71 €
Recettes 2020 (A)	62 786,71 €

- BUDGET ZAE CROIX-MARE:

Fonctionnement

Recettes 2020 (A)	669 709,60 €
Dépenses 2020 (B)	669 709,60 €
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	0,00 €

- 841,15€

- 841,15 €

Investissement

Résultat cumulé fin d'exercice 2020	237 443,40 €	
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019	549 894,39 €	
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	-312 450,99 €	
Dépenses 2020 (B)	669 709,60 €	
Recettes 2020 (A)	357 258,61 €	

- BUDGET HOTELS ENTREPRISES:

Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019

Résultat cumulé fin d'exercice 2020

Fonctionnement

Résultat cumulé fin d'exercice 2020	55 169,15 €	
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019	56 807,75 €	
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	- 1 638,60 €	
Dépenses 2020 (B)	51 813,33 €	
Recettes 2020 (A)	50 174,73 €	

Investissement

Recettes 2020 (A)	48 026,00 €
Dépenses 2020 (B)	25 483,00 €
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	22 543,00 €
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019	- 10 676,78 €
Résultat cumulé fin d'exercice 2020	11 866,22 €
Restes à réaliser recettes	21 021,04 €
Restes à réaliser dépenses	34 718,20 €
Résultat cumulé fin d'exercice 2020 avec RAR	- 1 830,94 €

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL20210409-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

- BUDGET ZAE ECRETTEVILLE:

Fonctionnement

Recettes 2020 (A)	82 659,84 €	
Dépenses 2020 (B)	82 659,84 €	
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	0,00 €	
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019	0,00€	
Résultat cumulé fin d'exercice 2020	0,00 €	

Investissement

Recettes 2020 (A)	170 442,00 €	
Dépenses 2020 (B)	82 659,84 €	
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	87 782,16 €	
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019	- 4 442,00 €	
Résultat cumulé fin d'exercice 2020	83 340,16 €	

- BUDGET OFFICE DE TOURISME :

Fonctionnement

Résultat cumulé fin d'exercice 2020	147 137,49 €	
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019	0,00 €	
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	147 137,49 €	
Dépenses 2020 (B)	151 821,49 €	
Recettes 2020 (A)	298 958,98 €	

Investissement

Recettes 2020 (A)	16 320,26 €	
Dépenses 2020 (B)	29 254,85 €	
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	- 12 934,59 €	
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019	0,00 €	



Résultat cumulé fin d'exercice 2020	- 12 934,59 €	
Restes à réaliser recettes	8 664,48 €	
Restes à réaliser dépenses	11 800,54 €	
Résultat cumulé fin d'exercice 2020 avec RAR	- 16 070,65 €	

- BUDGET ORDURES MENAGERES:

Fonctionnement

Recettes 2020 (A)	3 011 793,73 €	
Dépenses 2020 (B)	2 972 694,03 €	
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	39 099,70 €	
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019	1 213 781,57 €	
Résultat cumulé fin d'exercice 2020	1 252 881,27 €	

Investissement

Recettes 2020 (A)	294 429,52 €	
Dépenses 2020 (B)	304 999,98 €	
Résultat de l'exercice 2020 (A-B)	- 10 570,46 €	
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2019	351 543,81 €	
Résultat cumulé fin d'exercice 2020	340 973,35 €	
Restes à réaliser recettes	4 147,86 €	
Restes à réaliser dépenses	25 715,29 €	
Résultat cumulé fin d'exercice 2020 avec RAR	319 405,92 €	

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales, considérant le rapport présenté, considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

5L0~

ID: 076-247600620-20210415-DEL20210409-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

Article 1^{er} – Donner acte de la présentation faite du compte administratif 2020

Article 2 – Reconnaître la sincérité des restes à réaliser

Article 3 – Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme, Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_10-DE

Millésime: 2021 -	Feuillet nº	
-------------------	-------------	--



DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021 04 10

Intitulé: AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Finances - Finances - Décisions budgétaires

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Maison de l'intercommunalité, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents:

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, M. Eric CARPENTIER (départ délibération n° 14), Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, Mme Catherine DUSCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLES, M. Jacques CAHARD, M. Emile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, M. Christophe ADE (départ délibération n° 14), Mme Lorena TUNA, Mme Françoise BLONDEL, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LE PERF, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BENARD

Liste des absents:

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Martine LEBORGNE (pouvoir à M. MACE), Mme Régine HAUZAY (pouvoir à M. LEGAY), M. Rémy PATIN (pouvoir à M. GARAND), Mme Natasha BLY (pouvoir à M. CAHARD), Mme Herléane SOULIER (pouvoir à M. CANU), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme BLANDIN), M. Arnaud MOUILLARD (pouvoir à Mme TUNA), Mme Charlotte MASSET (pouvoir à M. DEMAZIERES)

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_10-DE

Agent(s) présent(s):

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Madame Francoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Les affectations du résultat de la section de fonctionnement sont présentées en annexe pour les budgets suivants :

- budget principal,
- budget hôtel d'entreprises,
- budget office de tourisme,
- budget ordures ménagères.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales, considérant le rapport présenté, considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 30/03/2021

Article 1^{er} – D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal telle que présentée :

- Affectation en réserves en investissement (R 1068) = 153 600,00 €
- Report à la section de fonctionnement (R 002) = 7 152 054,68 €

Article 2 – D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget Hôtels d'entreprises telle que présentée :

- Affectation en réserves en investissement (R 1068) = 1 900,00 €
- Report à la section de fonctionnement (R 002) = 53 269,15 €

Article 3 – D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget Office de Tourisme telle que présentée :

- Affectation en réserves en investissement (R 1068) = 16 100 €
- Report à la section de fonctionnement (R 002) = 131 037,49 €

Article 4 – D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget Ordures Ménagères telle que présentée :

- Affectation en réserves réglementées (R 1064) = 250 €
- Report à la section d'investissement (R 002) = 1 252 631,27 €

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_10-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n°

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

TOT NORMANDE

Envoyé en préfecture le 21/04/2021 Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_10-DE

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le





AFFECTATION DU RESULTAT 2020



BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 375 414,45 €
B Résultats antérieurs reportés précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 930 240,23 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A + B	7 305 654,68 €
D Résultat cumulé investissement (Précédé de + ou -)	57 512,51 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (Précéde + ou -)	-211 046,05 €
Besoin de financement = F = D + E	-153 533,54 €
Affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	153 600,00 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement (002)	7 152 054,68 €

BUDGET HOTELS D'ENTREPRISES

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 638,60 €
B Résultats antérieurs reportés précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 807,75 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A + B	55 169,15 €
D Résultat cumulé investissement (Précédé de + ou -)	11 866,22 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (Précéde + ou -)	-13 697,16 €
Besoin de financement = F = D + E	-1 830,94 €
Affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	1 900,00 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement (002)	53 269,15 €

BUDGET OFFICE DE TOURISME

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	147 137,49 €
B Résultats antérieurs reportés précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A + B	147 137,49 €
D Résultat cumulé investissement (Précédé de + ou -)	-12 934,59 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (Précéde + ou -)	-3 136,06 €
Besoin de financement = F = D + E	-16 070,65 €
Affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	16 100,00 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement (002)	131 037,49 €

BUDGET ORDURES MENAGERES

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	39 099,70 €
B Résultats antérieurs reportés précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 213 781,57 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A + B	1 252 881,27 €
D Résultat cumulé investissement (Précédé de + ou -)	340 973,35 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (Précéde + ou -)	-21 567,43 €
Besoin de financement = F = D + E	0,00€
Affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	0,00€
Réserves réglementées (plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif 1064)	250,00 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement (002)	1 252 631,27 €

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2010410-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n°

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021_04_10

Intitulé: AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Finances - Finances - Décisions budgétaires

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents:

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents représentés :

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2010410-DE

Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Sylvain GARAND, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Madame Herleane SOULIER donne pouvoir à Monsieur Emile CANU, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Lorena TUNA, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Mario DEMAZIERES

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Madame Francoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Les affectations du résultat de la section de fonctionnement sont présentées en annexe pour les budgets suivants :

- budget principal,
- budget hôtel d'entreprises,
- budget office de tourisme,
- budget ordures ménagères.

4 4

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales, considérant le rapport présenté, considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 30/03/2021

Article 1^{er} – D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal telle que présentée :

- Affectation en réserves en investissement (R 1068) = 153 600,00 €
- Report à la section de fonctionnement (R 002) = 7 152 054,68 €

Article 2 – D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget Hôtels d'entreprises telle que présentée :

- Affectation en réserves en investissement (R 1068) = 1 900,00 €
- Report à la section de fonctionnement (R 002) = 53 269,15 €

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2010410-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

Article 3 – D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget Office de Tourisme telle que présentée :

- Affectation en réserves en investissement (R 1068) = 16 100 €
- Report à la section de fonctionnement (R 002) = 131 037,49 €

Article 4 – D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget Ordures Ménagères telle que présentée :

- Affectation en réserves réglementées (R 1064) = 250 €
- Report à la section d'investissement (R 002) = 1 252 631,27 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme, Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2010410-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n°

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021_04_10

Intitulé: AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Finances - Finances - Décisions budgétaires

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents:

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents représentés :

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2010410-DE

Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Sylvain GARAND, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Madame Herleane SOULIER donne pouvoir à Monsieur Emile CANU, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Lorena TUNA, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Mario DEMAZIERES

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Madame Francoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Les affectations du résultat de la section de fonctionnement sont présentées en annexe pour les budgets suivants :

- budget principal,
- budget hôtel d'entreprises,
- budget office de tourisme,
- budget ordures ménagères.

4 4

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales, considérant le rapport présenté, considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 30/03/2021

Article 1^{er} – D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal telle que présentée :

- Affectation en réserves en investissement (R 1068) = 153 600,00 €
- Report à la section de fonctionnement (R 002) = 7 152 054,68 €

Article 2 – D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget Hôtels d'entreprises telle que présentée :

- Affectation en réserves en investissement (R 1068) = 1 900,00 €
- Report à la section de fonctionnement (R 002) = 53 269,15 €

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2010410-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

Article 3 – D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget Office de Tourisme telle que présentée :

- Affectation en réserves en investissement (R 1068) = 16 100 €
- Report à la section de fonctionnement (R 002) = 131 037,49 €

Article 4 – D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget Ordures Ménagères telle que présentée :

- Affectation en réserves réglementées (R 1064) = 250 €
- Report à la section d'investissement (R 002) = 1 252 631,27 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme, Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

Recu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_11-DE

Millésime : 2021 - I	Feuillet n°
----------------------	-------------



DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021_04_11

Intitulé: TAUX DE FISCALITÉ 2021

Finances - Fiscalité - Fixation de taux

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Maison de l'intercommunalité, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents :

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, M. Eric CARPENTIER (départ délibération n° 14), Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, Mme Catherine DUSCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLES, M. Jacques CAHARD, M. Emile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, M. Christophe ADE (départ délibération n° 14), Mme Lorena TUNA, Mme Françoise BLONDEL, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LE PERF, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BENARD

Liste des absents :

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Martine LEBORGNE (pouvoir à M. MACE), Mme Régine HAUZAY (pouvoir à M. LEGAY), M. Rémy PATIN (pouvoir à M. GARAND), Mme Natasha BLY (pouvoir à M. CAHARD), Mme Herléane SOULIER (pouvoir à M. CANU), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme BLANDIN), M. Arnaud MOUILLARD (pouvoir à Mme TUNA), Mme Charlotte MASSET (pouvoir à M. DEMAZIERES)

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



Agent(s) présent(s):

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Madame Françoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le Conseil de la Communauté de communes fixe chaque année les taux des quatre taxes suivantes : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

En 2020, la Communauté de Communes appliquait les taux suivants :

- Taxe d'Habitation: 7,02 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9,72 %
- Cotisation foncière des entreprises : 22,43 %

La fiscalité « ménages » est stable depuis 2006.

La Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a été instituée au 1^{er} janvier 2015. Le taux de CFE est lissé sur une durée de 8 ans pour le territoire historique des 14 communes de la Communauté de Communes à compter de la première année de mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Le taux sera identique sur tout le territoire en 2022.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé de maintenir, pour 2021, les taux des quatre taxes appliqués en 2020.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu le Code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 30/03/2021

Article unique – De fixer les taux d'imposition comme suit :

- taux de Taxe Habitation (TH) de 7,02 %
- taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de 6,22 %
- taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) 9,72 %

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_11-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

- taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de 22,43 %

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsic Meior résident, Gerard CHARASSIER

Envoyé en préfecture le 21/04/2021 Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_11-DE

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

5L04

ID: 076-247600620-20210415-DEL20200412-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021_04_12

Intitulé: **BUDGETS PRIMITIFS 2021**

Finances - Finances - Décisions budgétaires

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents:

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents représentés :

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL20200412-DE

Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Sylvain GARAND, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Madame Herleane SOULIER donne pouvoir à Monsieur Emile CANU, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Lorena TUNA, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Mario DEMAZIERES

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Madame Françoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors de la précédente séance du conseil communautaire. Il a été acté par la délibération n° DEL2021-03-14 du 18 mars 2021.

Il convient d'adopter le Budget Primitif 2021 de la Communauté de Communes Yvetot Normandie, figurant dans les documents joints, qui s'inscrit dans les perspectives tracées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et L2312-2, vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 18 mars 2021,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Yvetot Normandie du 9 février 2021

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 30/03/2021

Article 1^{er} – D'approuver, par nature et par chapitre, le Budget Primitif 2021 de la Communauté de Communes Yvetot Normandie.

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL20200412-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : à la majorité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme, Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

Recu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_13-DE

Millésime : 2021 -	- Feuillet n°	
--------------------	---------------	--



DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021 04 13

Intitulé : TRANSFERT DE TERRAINS DU BUDGET ANNEXE D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉ D'AUZEBOSC (313) AU BUDGET PRINCIPAL (300)

Finances - Finances - Autres

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Maison de l'intercommunalité, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents:

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, M. Eric CARPENTIER (départ délibération n° 14), Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, Mme Catherine DUSCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLES, M. Jacques CAHARD, M. Emile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, M. Christophe ADE (départ délibération n° 14), Mme Lorena TUNA, Mme Françoise BLONDEL, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LE PERF, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BENARD

Liste des absents :

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Martine LEBORGNE (pouvoir à M. MACE), Mme Régine HAUZAY (pouvoir à M. LEGAY), M. Rémy PATIN (pouvoir à M. GARAND), Mme Natasha BLY (pouvoir à M. CAHARD), Mme Herléane SOULIER (pouvoir à M. CANU), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme BLANDIN), M. Arnaud MOUILLARD (pouvoir à Mme TUNA), Mme Charlotte MASSET (pouvoir à M. DEMAZIERES)

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_13-DE

Agent(s) présent(s):

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Madame Francoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le budget annexe Auzebosc (313) est dédié à l'aménagement initial de la zone d'activités d'Auzebosc.

L'aménagement de cette zone est achevé.

Les terrains ont été vendus, à l'exception d'une emprise de 2 173 m² nécessaire à l'extension de cette zone d'activité.

Le prix du terrain est estimé à 20 € HT du m², soit un prix total de 43 460 € HT.

Préalablement à la clôture de ce budget annexe, il est nécessaire de procéder au transfert de cette emprise au budget principal de la communauté de communes.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales, considérant le rapport présenté, considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 30/03/2021

Article unique – De procéder à la rétrocession d'une emprise de 2 173 m² au budget principal pour un montant de 43 460 euros HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_13-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n°

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme, Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 21/04/2021 Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_13-DE

Recu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_14-DE

Millésime :	2021	- Feuillet n°	
-------------	------	---------------	--



DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° DEL2021 04 14

Intitulé : SOLDE DU REMBOURSEMENT DE L'AVANCE VERSÉE AU BUDGET ANNEXE D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'AUZEBOSC (313) PAR LE

BUDGET PRINCIPAL (300)

Finances - Finances - Autres

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Maison de l'intercommunalité, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 36 Représentés : 9

Présents:

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, Mme Catherine DUSCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLES, M. Jacques CAHARD, M. Emile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, Mme Lorena TUNA, Mme Françoise BLONDEL, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LE PERF, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BENARD

Liste des absents :

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Martine LEBORGNE (pouvoir à M. MACE), Mme Régine HAUZAY (pouvoir à M. LEGAY), M. Rémy PATIN (pouvoir à M. GARAND), Mme Natasha BLY (pouvoir à M. CAHARD), Mme Herléane SOULIER (pouvoir à M. CANU), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme BLANDIN), M. Arnaud MOUILLARD (pouvoir à Mme TUNA), Mme Charlotte MASSET (pouvoir à M. DEMAZIERES), M. Christophe ADE (pouvoir à Mme BLONDEL), M. Eric CARPENTIER

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



Agent(s) présent(s) :

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Madame Françoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le budget annexe Auzebosc (313) est dédié à l'aménagement initial de la zone d'activités d'Auzebosc.

Ce budget annexe a été financé par des avances remboursables d'un montant total de 432 979,68 euros.

Au 31 décembre 2020, le remboursement de ces avances s'établit comme suit :

Année	Montant remboursé
2017	141 564,70 €
2018	56 816,30 €
2019	117 811,97 €
2020	54 000,00 €
TOTAL	370 192,97 €

Le solde de l'avance restant à rembourser s'élève donc à 62 786,71 euros.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales, considérant le rapport présenté, considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 30/03/2021

Article 1^{er} – De procéder au remboursement du solde de l'avance versée par le budget principal (n° 300) au budget Auzebosc (n° 313)

Article 2 - De rembourser la somme de 62 786,71 euros

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_14-DE

Millésime: 2021 - Feuillet	n°
----------------------------	----

Article 3 — Dire que les crédits utiles sont inscrits au budget primitif du budget annexe Auzebosc (dépense au chapitre 16 — emprunts et dettes assimilés) et au budget principal (recette au chapitre 27 — autres immobilisations financières).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme, Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

Envoyé en préfecture le 21/04/2021 Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_14-DE

Recu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_15-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n°	·
--------------------------------	---



DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Délibération n° **DEL2021_04_15**

Intitulé : MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS THÉMATIQUES CULTURE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Administration générale - Institution - Fonctionnement des assemblées

*

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Maison de l'intercommunalité, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 9

Présents:

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, Mme Catherine DUSCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLES, M. Jacques CAHARD, M. Emile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, Mme Lorena TUNA, Mme Françoise BLONDEL, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LE PERF, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BENARD

Liste des absents :

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Martine LEBORGNE (pouvoir à M. MACE), Mme Régine HAUZAY (pouvoir à M. LEGAY), M. Rémy PATIN (pouvoir à M. GARAND), Mme Natasha BLY (pouvoir à M. CAHARD), Mme Herléane SOULIER (pouvoir à M. CANU), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme BLANDIN), M. Arnaud MOUILLARD (pouvoir à Mme TUNA), Mme Charlotte MASSET (pouvoir à M. DEMAZIERES), M. Christophe ADE (pouvoir à Mme BLONDEL), M. Eric CARPENTIER

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 076-247600620-20210415-DEL2021_04_15-DE

Agent(s) présent(s):

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Sylvain GARAND est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Par délibérations des 8 septembre et 15 octobre 2020, le conseil communautaire a arrêté la liste des membres des commissions thématiques.

Mme Yvette DUBOC, conseillère communautaire représentant la ville d'Yvetot ayant démissionné, a été remplacée par Mme Françoise BLONDEL. Cette dernière a émis le souhait de participer aux commissions Culture et Développement social.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales, considérant le rapport présenté,

Article unique – d'ajouter Mme Françoise BLONDEL aux commissions « Culture » et « Développement social ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions susexposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

